



FLASH INFO

RPN « Salaire » du 18 Janvier 2022

Un petit peu pour les « bas salaires », rien pour les autres et toujours pas d'augmentation de la valeur du point !

Dès l'ouverture de cette RPN « Salaire », l'ensemble des Fédérations est intervenu pour rappeler la nécessité et l'urgence, face à l'augmentation du coût de la vie, d'augmenter la valeur du point.

L'employeur répond qu'il a mandat pour discuter de la part de la RMPP fléchée sur les mesures à destination des « bas salaires ». Sur l'enveloppe supplémentaire de 0,38%, seulement 0,25 % (15 millions) serait attribué à la mesure « bas salaires ».

Le 0,13% restant serait consacré à deux primes, d'une part dans le cadre d'une mobilité fonctionnelle à iso niveau, et d'autre part pour les formateurs occasionnels.

Les Fédérations interviennent pour rappeler que ces deux dispositifs n'ont pas leur place dans une négociation salariale qui doit traiter de l'augmentation collective des salaires. Si ces dispositifs doivent être négociés, ils le seront dans le cadre de la réouverture des négociations sur la classification, que les Fédérations réclament et que l'employeur persiste à refuser.

Sur 151 193 employés et cadres de la Sécurité sociale (CDD et CDI), 21,51% seraient bénéficiaires de la mesure « bas salaires » soit 32 527 agents (23 360 CDI et 9 167 CDD).

Alors que l'ensemble du personnel s'est massivement mobilisé le 13 décembre 2021 et aujourd'hui, et qu'il se confronte à l'explosion de prix des besoins de premières nécessité, l'employeur propose une mesure qui va concerner 16,55% des agents en CDI dont le coefficient développé est inférieur à 255 (coefficient développé = coefficient de base + points de compétence + points d'expérience + mesures PA 2013/2015 + points de garantie PA 2008/2012).

Toujours rien, pas un centime de plus pour les 83,45% du personnel restant.

Dans les faits, cette mesure aura pour effet de porter provisoirement les niveaux 1 et 2 très légèrement au-dessus du SMIC... jusqu'à sa prochaine augmentation qui va probablement venir rapidement au regard de la période durablement inflationniste.

Porter les premiers coefficients de base au SMIC et un peu au-dessus, sans augmenter la valeur du point pour l'ensemble du personnel, c'est entrainer un tassement de la grille des salaires des employés soit une dévalorisation des emplois positionnés sur les niveaux supérieurs et nier les besoins de tous les salariés face à l'augmentation des prix. **Cela ne répond pas à la légitime revendication du personnel : « augmentation générale des salaires par l'augmentation de la valeur du point ».**

Pour la CGT, c'est toujours largement insuffisant !

La FNPOS CGT, comme les autres fédérations, sans contester la nécessaire revalorisation des bas salaires, demande une enveloppe supplémentaire pour y ajouter une mesure collective d'augmentation de la valeur du point.

L'UCANSS doit revenir vers le Comex et le Ministère.

L'employeur propose, donc, une nouvelle RPN le 17 février 2022.

**La mobilisation doit continuer le 27 janvier et après !
Montrons notre détermination à l'UCANSS et au Ministère !**

